Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260408-2026_04_08_06C-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2026

N° 2026/04/08/06C

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **31** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *2 avril 2026*

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS
Olivier DUDA	Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER
Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN
David KELDERMANS	Nicolas ANGER	Stéphanie DOUESSIN	Arnaud BOMPOIL
François BRISSIER	Clémentine JULIEN	Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ (à partir du point 3)
Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD
Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE

Absents :	
Lisa BOISRAMÉ donne pouvoir à Clémentine JULIEN (jusqu'au point 2)	Emilie GAUDRÉ donne pouvoir à Sandrine GUEGUEN
Stéphane KERSULEC donne pouvoir à Schirel LEMONNE	

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs – SIMADE35

Rapporteur : Anne-Marie ECHELARD

Le Conseil municipal est invité à désigner ses délégués pour siéger au sein des établissements publics, syndicats intercommunaux et autres organismes extérieurs.

La désignation de ces délégués sera effectuée conformément à l'article L 2121-21 du CGCT qui précise que :
« […] Il est voté au scrutin secret :
1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation […]. »

Pour autant ce même article poursuit en précisant deux dérogations à cette obligation de scrutin secret.
Tout d'abord, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.* »
Ensuite, le dernier alinéa de cet article introduit par l'article 76 de la loi 2011-525 du 17 mai 2011 dite loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, permet de déroger à cette règle : « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

Il est proposé de ne pas procéder à ces désignations au scrutin secret chaque fois que cela s'avère possible.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260408-2026_04_08_06C-DE

Créé le 25 novembre 1988, le SIMADE 35 regroupe 9 communes : Acigné, Brécé, Cesson-Sévigné, Châteaugiron, Domloup, Nouvoitou, Noyal-sur-Vilaine, Servon-sur-Vilaine, Thorigné-Fouillard.

Ce syndicat est un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) qui intervient auprès de personnes dépendantes, principalement sur les communes de Châteaugiron, Cesson-Sévigné et Acigné.

Le service a pour but d'apporter une offre globale de soins pour :

- Favoriser le maintien à domicile tout en soulageant les aidants (59 % des interventions).
- Accompagner les patients en soins palliatifs (18 % des cas).
- Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation (13 %).
- Organiser des relais avec d'autres services (SAAD/IDEL) après la prise en charge par le SSIAD.

Capacité et Activité en 2025

- Capacité d'accueil : Le service dispose d'une autorisation pour 71 places.
- Taux d'occupation : Il s'est élevé à 68 % en 2025, un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes (48 usagers en 2025 contre 111 en 2020).
- Public accompagné : Plus de la moitié des patients sont polypathologiques. La majorité des demandes de soins proviennent de l'entourage (48 %) ou des services hospitaliers (25 %).

Équipe et Organisation

- Service administratif : composé de 4 personnes, dont une infirmière coordinatrice et un gestionnaire RH.
- Personnel soignant : 14 soignants (10 titulaires et 4 contractuels), travaillant tous à temps partiel (entre 28h et 32h par semaine).

Évolution Majeure 2026

- Réforme des Services Autonomie (SAD) : Le SIMADE 35 s'est transformé au 1er janvier 2026 en signant une convention de coopération de 5 ans avec l'ADMR.

Il est nécessaire de désigner :

- deux délégués titulaires
- deux délégués suppléants

Une liste s'est portée candidate pour siéger en tant que délégués titulaires et délégués suppléants :

Liste 1 **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SOINS INFIRMIERS ET DE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES AGÉES - SIMADE 35**	
2 titulaires	**2 suppléants**
Laetitia MIRALLÈS Isabelle CHARPENTIER	Séverine MAYEUX Emilie GAUDRÉ

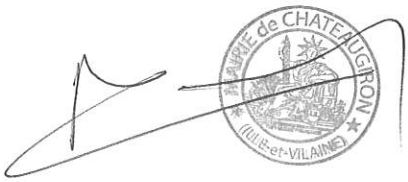
Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260408-2026_04_08_06C-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité par un vote à main levée, le Conseil Municipal :

- **Désigne les délégués du Conseil Municipal pour le SIMADE 35.**

Membres Titulaires
Laetitia MIRALLÈS Isabelle CHARPENTIER
Membres Suppléants
Séverine MAYEUX Emilie GAUDRÉ

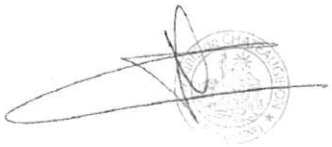
Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à l'Action Sociale et à l'Inclusion



Laëtitia MIRALLES

Laëtitia MIRALLES